



Ville de Cap-Chat

Assemblée publique de consultation

Règlement n° 341-2025

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux contribuables de la Ville de Cap-Chat par le soussigné, Yves Roy, directeur général et greffier :

- 1^e **QUE** lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 7^{ième} jour d'avril 2025, le Conseil de cette municipalité a adopté le Projet de Règlement suivant et tiendra une **Assemblée publique de consultation le 17 avril 2025, à compter de 17 h, à la salle du Conseil municipal sise au 53 rue Notre-Dame à Cap-Chat.**

Résumé du Projet de Règlement

Titre du règlement

Règlement N° 341-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 068-2006 de la Ville de Cap-Chat afin d'autoriser et d'encadrer l'usage domestique « transformation et préparation artisanale d'aliments » ainsi que d'ajouter des dispositions et des précisions applicables à certains usages domestiques déjà autorisés.

But du règlement :

Le présent règlement a pour but d'autoriser et d'encadrer l'usage domestique « transformation et préparation artisanale d'aliments » ainsi que d'ajouter des dispositions et des précisions applicables à certains usages domestiques déjà autorisés.

Localisation des zones concernées

L'ensemble des zones de la Ville de Cap-Chat sont concernées.

Ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

-
- 2^e **QU'**au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou la personne nommée par le Conseil expliquera la teneur du Projet de règlement susmentionné ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.
 - 3^e **QUE** le Projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné, au 53 rue Notre-Dame à Cap-Chat, du lundi au vendredi, aux heures ordinaires de bureau.

Cap-Chat, le 10 avril 2025

Yves Roy
Directeur général et greffier

YR/ml